

**CONCOURS INTERNE, SUR EPREUVES, POUR LE
RECRUTEMENT D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

CENTRE D'EXAMEN : PAPEETE

Vendredi 1^{er} juin 2001

EPREUVE D'ADMISSION N° 2

SPECIALITE ADMINISTRATION GENERALE

OPTION COMPTABILITE

DUREE : 1heure (8 H 15 à 9 H 15)

COEFFICIENT : 2

SUJET

Concours INTERNE

Vous pouvez répondre sur la feuille

- 1 – Expliquez le principe d'Universalité. Donnez des exemples, et éventuellement des contre-exemples ou exceptions.

- 2 – Pourquoi existe-t-il un ordonnateur et un comptable ? Quels sont leurs rôles respectifs et leurs responsabilités ?

- 3 – Qu'est-ce-que le compte administratif ?
Qu'est-ce-que le compte de gestion ?
Qui établit ces 2 documents ?

- 4 – Certains crédits sont-ils reportables d'une année sur l'autre ? Si oui, lesquels ?

- 5 – Le budget de la Polynésie française est-il voté en équilibre ou en déséquilibre ? Expliquez et donnez des précisions.

- 6 – Qu'appelle-t-on dépense obligatoire ? Donnez 2 exemples.

- 7 – Quelles sont les différentes phases administratives et comptables de l'exécution des dépenses (du contrat au paiement) chez l'ordonnateur ?

- 8 – Une dépense ou une recette fait l'objet d'un enregistrement par nature et par fonction.
Comment s'appelle l'imputation comptable fonctionnelle ?
Comment s'appelle l'imputation comptable par nature ?